

Règlement numéro 169

## **RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

**ATTENDU** que la *Loi sur la fiscalité* permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice d'une activité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ferme-Neuve veut adopter un règlement en matière de tarification des services et activités;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Michel Venne lors de la séance du conseil, tenue le 11 janvier 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon, d'adopter le règlement portant le numéro 169 comme suit :

### **ARTICLE 1**

Le présent règlement est identifié par le numéro 169 et s'intitule « Règlement de Tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve ».

### **ARTICLE 2**

Le Conseil décrète la tarification des services et des activités de la municipalité de Ferme-Neuve, selon les annexes jointes au présent règlement pour faire partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 3**

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens, services ou activités mentionnés aux annexes suivantes :

- A) Administration
- B) Ventes pour taxes
- C) Travaux publics
- D) Activités culturelles et sportives
- E) Fourniture des biens et service
- F) Urbanisme

### **ARTICLE 4**

Toute taxe applicable est en sus des tarifs indiqués ci-dessous, sauf si indication contraire toute nouvelle taxe imposée sera ajoutée aux présents tarifs.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

**Gilbert Pilote,**  
Maire

---

**Bernadette Ouellette,**  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

**Présentation du règlement :** 11 janvier 2021

**Avis de motion :** 11 janvier 2021

**Adopté lors de la séance ordinaire** du 8 février 2021 par la résolution numéro : 2021-02-058

**Avis public :** 10 février 2021

---

## ANNEXE A

### ADMINISTRATION

#### Disposition générales – Finances

##### 1- CONSULTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION

###### A) Public

###### **Accès gratuit**

Ce service donne accès aux renseignements sur la désignation de l'immeuble, la dimension du terrain, le cadastre et l'évaluation. Les coordonnées des propriétaires ne sont toutefois pas disponibles.

###### B) Professionnels

En plus des données publiques, cette section permet aux notaires, créanciers  
leurs obtenant du service de la perception des renseignements nécessaires à  
services professionnels comme suit :

Données publiques inscrites au rôle d'évaluation..... 0.00 \$ par transaction

Données publiques inscrite au rôle d'évaluation et montant annuel des  
taxes..... 5.00 \$ par  
transaction

Données inscrites au rôle d'évaluation et de perception, cette option  
comprend l'état de compte complet..... 15.00 \$ par  
transaction.

##### 2- FRAIS EXIGIBLES POUR LA TRANSCRIPTION, LA REPRODUCTION ET LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS DÉTENUS PAR LA MUNICIPALITÉ

Les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission des documents détenus par la Municipalité, le tout conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-21, a. 11, 85 et 155) \*Les frais prévus au règlement ont été indexés selon l'avis publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, le 25 avril 2020 page 315 (a. 3, 5.2, 6, 7, 8, 9, 10, 10.1, Ann. I, II) et en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sont les suivants :

	<b>Tarif</b>	<b>Unité</b>
Rapport d'évènement ou accident	16.50 \$	chacun
Carte routière de la Municipalité	4.10 \$	chacun
Plan général des rues ou tout autre plan	4.10 \$	chacun
Unité d'évaluation pour une copie d'un		
Extrait du rôle d'évaluation	0.49 \$	chacun
Copie de règlement	0.41 \$	/page
maximum	35.00 \$	/document
Copie du rapport financier	3.30 \$	/document
Page photocopiée 8,5 "X 11" ou 14"X 11"	0.41 \$	/page
Page dactylographiée ou manuscrite	4.10 \$	/page
Liste des contribuables ou habitants	0.01 \$	par nom
Certificat de toute nature	5.00 \$	chacun
Attestation d'évaluation avec recherche		
de titres de propriété	50.00 \$	/document
Plan de cadastre	coût réel	

**3- PHOTOCOPIES / OBNL**

<b>FORMAT</b>	<b>NOIR ET BLANC</b>	<b>RECTO/VERSO</b>	<b>COULEUR</b>	<b>COULEUR RECTO/VERSO</b>
8.5 X 11	.10 ¢	.20 ¢	.15 ¢	.30 ¢
CARTON BLANC 8.5 X 11	.23 ¢	.33 ¢	.28 ¢	.43 ¢
8.5 X 14	.10 ¢	.20 ¢	.25 ¢	.50 ¢
11 X 17	.15 ¢	.30 ¢	.30 ¢	.60 ¢

**4- PLASTIFIÉ / OBNL**

<b>FORMAT</b>	
8.5 X 11	3.00 \$

## **ANNEXE B**

### **TRAVAUX PUBLIC**

#### **1) TAUX POUR LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE, MATÉRIEL, MACHINERIE ET ADMINISTRATION**

**Main-d'œuvre :** les salaires payés, plus les avantages sociaux dont le taux est établi au début de chaque année en fonction des coûts réels :

**Matériel :** le prix coûtant à la Municipalité avant toutes les taxes;

**Machinerie :** les prix basés sur ceux du ministère des Transports en fonction des taux approuvés par le conseil municipal pour le service des travaux publics ;

**Administration :** 5 % du montant total de toutes les factures émises par la Municipalité, avant les taxes, si inférieur à 1,000.00 \$;

10 % du montant total de toutes les factures émises par la Municipalité avant les taxes, si supérieur à 1,000.00 \$;

Les organismes à but non lucratif, municipal, paramunicipal, gouvernemental et scolaire, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Ferme-Neuve, ainsi que les partenaires de la Municipalité, sont exemptés des frais d'administration.

Est également exemptée des frais d'administration, toute facturation par la Municipalité des droits redevables en regard du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et des contributions au fonds de parcs et terrains de jeux.

- 1) **INSPECTION PAR CAMÉRA DU BRANCHEMENT À L'ÉGOUT (frais fix 100.00\$)**
- 2) **RAPPEL EN SURTEMPS POUR FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU (frais fix 150.00\$)**
- 3) **INSTALLATION DE NUMÉRO CIVIQUE (10.00\$)**
- 4) **DÉBLOCAGE D'ÉGOUT CÔTÉ CITOYEN (COÛT RÉEL)**

## ANNEXE C

### **ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES**

#### **Disposition générale – Service des loisirs**

1. Tout abonnement débute le premier jour du mois pour les inscriptions effectuées jusqu'au 15 du mois courant et pour celles effectuées après, l'abonnement débute le mois suivant.

#### **Définitions :**

**Résident :** Toute personne dont le domicile principal est établi à l'intérieur des limites territoriales de la Municipalité de Ferme-Neuve et qui est couverte par l'entente intermunicipale en matière d'équipement supra locaux. Aux fins d'accès à la bibliothèque, le villégiateur propriétaire est considéré comme résident.

**Non-résident :** Toute personne dont le domicile principal est établi à l'extérieur des limites de la Municipalité de Ferme-Neuve et qui n'est pas couverte par l'entente intermunicipale sur les équipements supra locaux.

**Étudiant :** Toute personne âgée de 21 ans ou moins qui fréquente à plein temps un établissement scolaire de niveau primaire, secondaire, collégial, universitaire ou de la formation professionnelle ou des adultes.

**Retraité :** Toute personne âgée de 60 ans ou plus.

#### **1 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque n'étant pas reconnue comme équipements à caractère supralocal, un tarif est applicable pour les non-résidents.  
Le service est gratuit pour les résidents.

##### **A) Tarifification**

	Résident	Non-résident
Enfant-étudiant- retraité	Gratuit	<b>10,00 \$</b>
Adulte	Gratuit	<b>35.00 \$</b>
Carte d'abonné (lorsque perdue)	2.75 \$	<b>2.75 \$</b>

##### **B) Retard**

Après 30 jours de retard, un avis écrit avec facturation est émis. Après 45 jours de retard, le Service émet une facture comprenant, le coût de remplacement du bien emprunté et les frais d'administration de 5 %.

##### **C) Perte ou dommages**

Tout usager, qui perd ou endommage gravement un bien emprunté, devra payer son coût de remplacement et les frais d'administration.

#### **2- ACTIVITÉS AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

##### **A) Patinage libre et hockey libre**

Pour la pratique du hockey libre, l'équipement sportif complet est obligatoire.

Pour la pratique du patinage libre, le port du casque protecteur et des gants est recommandé pour les enfants de 5 ans et moins.

L'entrée est gratuite durant la journée du lundi au vendredi et le tarif ci-dessous s'applique en soirée et la fin de semaine.

Adulte .....

3.48 \$

Moins de 18 ans  
.....1.74 \$

**B) Inscription au hockey mineur (septembre à avril)**

Catégorie Mahg à Midget.

L'association du hockey mineur détermine le coût de l'inscription.

La Municipalité reçoit 75 \$ par inscription.

**C) Inscription au patinage artistique**

Catégorie Mini-glace à adulte.

Le club de patinage artistique détermine le coût de l'inscription.

La Municipalité reçoit 75 \$ par inscription.

**3- LOCATION DES ESPACES AU CENTRE BEN LEDUC**

**A) Location de glace**

Tarif régulier (incluant ligue adulte).....	150.00
\$/h	
Tarif estival (avant le 10 septembre et après 22 :30 heures) .....	130.00
\$/h	
Tarif régulier Hockey à pied .....	.
	130.00 \$/h

**Tarif Chronomètre** (non taxable)

Ligue hockey <b>mineur</b> Mahg.....	12.00 \$/partie
Ligue hockey <b>mineur</b> Novice.....	12.00
\$/partie	
Ligue hockey <b>mineur</b> Atome.....	12.00
\$/partie	
Ligue hockey <b>mineur</b> Pee-Wee.....	14.00
\$/partie	
Ligue hockey <b>mineur</b> Bantam.....	14.00 \$/partie
Ligue de hockey adulte.....	15.00
\$/partie	
Ligue hockey <b>mineur</b> Midget .....	16.00
\$/partie	
Ligue hockey <b>mineur double lettre</b> Atome.....	16.00 \$/partie
Ligue hockey <b>mineur double lettre</b> Pee-Wee.....	16.00 \$/partie
Ligue hockey <b>mineur double lettre</b> Bantam.....	16.00
\$/partie	
Ligue hockey <b>mineur double lettre</b> Midget.....	16.00 \$/partie

Les équipes devront avoir quitté le vestiaire 45 minutes après la partie sinon celles-ci se verront facturées pour le temps excédentaire sur la base du salaire du journalier en heure supplémentaire, plus les frais d'administration.

Lorsque les services du personnel de caisse sont requis, l'organisme locataire verse à la municipalité le montant le plus élevé soit le remboursement des frais du personnel engagé ou le 10% des recettes plus taxes, payable en surplus du tarif horaire pour la location de la glace.

Lorsqu'un organisme à but non lucratif loue le centre sportif Ben-Leduc pour y tenir une activité spéciale, un tournoi ou autre, le tarif sera le suivant :

Tarif spécial :

- 4 heures et moins .....	115.00 \$/h
- entre 4 heures et 12 heures (à compter de la première heure) .....	100.00
\$/h	

\$/h - pour 40 heures et plus (à compter de la première heure) ..... 90.00

Ce tarif spécial est accessible pour une même activité et pour des journées successives seulement et les taxes sont ajoutées au tarif ci-haut mentionné.

**B) Dalle de béton :**

Tarif journalier pour la tenue de l'activité  
 1 journée..... 300.00  
 \$  
 20.00 \$ / heure jusqu'à un maximum de 300.00 \$

Le salaire pour la présence d'un journalier sera facturé (en sus) au tarif du taux horaire, plus les avantages de la convention collective en vigueur.

Les coûts pour le montage et le démontage de la salle ne sont pas compris dans les frais de la location de la salle, ils seront facturés en fonction des coûts engendrés par l'activité. Les lieux doivent être remis dans leur état initial. Des frais supplémentaires seront exigés, si nécessaire, pour le nettoyage et les bris occasionnés durant la location.

**C) Salle Sam Mats :**..... 145.00  
 \$/jour

**Demi journée** 75.00 \$

**D) Petite salle (hall d'entrée) :**..... 75.00  
 \$/jour

**Demi journée** 40.00 \$

Aucun personnel de la municipalité n'est fourni lors de location de la salle Ben Leduc et du hall d'entrée. Les frais de conciergerie ne sont pas inscrits dans les frais de location. La salle doit être remise dans son état initial. Des frais supplémentaires seront exigés, si nécessaire, pour le nettoyage et les bris occasionnés durant la location.

**E) Location d'équipements (chaises et tables)**

La location de tables et de chaises se fait seulement pour une activité qui se passe à l'intérieur d'un local.

Tables rectangulaires en bois 2 ½ x 8 ..... 5.00 \$  
 chacune/jour  
 Tables carrées 2 ½ X 4 ..... 5.00 \$  
 chacune/jour  
 Chaises .....  
 1.00 \$ chacune/jour  
 Tables rondes .....10.00 \$  
 chacune/jour

Pour les associations à but non lucratif et celles reconnues par la municipalité, il n'y a aucuns frais de location pour les tables et les chaises.

Dans tous les cas le transport des équipements doit être assuré par le locataire.

**F) Tarifs annuels panneaux publicitaires**

Mural ..... 4 X 8 .....  
 155.00 \$ + taxes  
 Bande (patinoire).....3 X 8 ..... 310.00 \$ + taxes

**4- ACTIVITÉS HIVERNALES EXTÉRIEURES**

**A) Patinoire extérieure et anneau de glace**

La patinoire extérieure et l'anneau de glace sont mis gratuitement à la disposition de la population, selon un horaire établi par le service des loisirs de la municipalité.

## 5- ACTIVITÉS ESTIVALES EXTÉRIEURES

### A) Terrain de jeux (saison)

Le service de terrain de jeux s'étale sur une période de six semaines de quatre jours par semaine. Un service de garde est également disponible. Le coût de l'inscription est non taxable et inclut les frais de transport lors des sorties organisées. Il y a un rabais de 10% pour le deuxième enfant et un de 13% pour le troisième enfant de la même famille.

	Résident	Non-résident
1er enfant.....	145.00 \$	117.00 \$
2e enfant.....	130.50 \$	105.30 \$
3e enfant .....	126.15 \$	101.80 \$

Frais de garde en dehors de l'horaire régulier ..... 36.00\$/enfant

### B) Soccer (saison)

L'association du soccer mineur détermine le coût de l'inscription.  
La municipalité reçoit 20 % de la somme perçue

### C) Terrain de tennis

Le terrain de tennis est mis gratuitement à la disposition de la population.

### D) Location terrain de balle

#### D.1) Ligues adultes régulières (2 fois/semaine) avec ou sans éclairage

Avec éclairage.....	130.46 \$	(par
équipe/saison)		
Sans éclairage .....	110.46 \$	(par
équipe/saison)		

#### D.2) Tournoi adulte (3 jours)

Tarif avec éclairage .....	306.00 \$
Tarif sans éclairage .....	204.00 \$

## 6- TARIF FEUILLETON

### A) RÉGULIER

	Prix
1 page	57.40 \$
2/3 page	48.70 \$
1/2 page	40.01 \$
1/3 page	31.31 \$
1/4 page (carte d'affaire)	21.74 \$

### B) ORGANISME À BUT NON LUCRATIF (avec forfait)

	Prix
Forfait annuel	110.46 \$
1 page additionnelle	35.66 \$
2/3 page additionnelle	30.44 \$
1/2 page additionnelle	25.66 \$
1/4 page additionnelle	13.48 \$

### C) ORGANISME À BUT NON LUCRATIF (sans forfait)

	Prix
1 page	40.01 \$
1/2 page	29.57 \$



## **7- POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

La présente politique est applicable seulement pour les inscriptions aux activités suivantes : hockey mineur, patinage artistique, soccer, terrains de jeux. Aucune autre activité exigeant des droits d'entrée ou des frais d'inscription n'est remboursable.

Pour obtenir un remboursement, l'utilisateur doit produire une demande écrite à la direction du service des loisirs en y mentionnant le motif et en y joignant l'original de son reçu d'inscription.

### **Activités saisonnières**

L'utilisateur pourra obtenir un remboursement de 85 % des frais d'inscription suite à une demande écrite à cet effet à la direction du service des loisirs de la municipalité.

Aucun remboursement ne sera fait après un mois d'activité à moins de forces majeures.

## **8- DÉFAUT DE PAIEMENT**

Après deux avis écrits, une personne toujours en défaut de paiement pour des services, des inscriptions ou de la location, se verra imposer des frais administratifs de 5 % et son dossier sera soumis à la cour municipale.

**ANNEXE D**  
**FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES**

**Disposition générales – Finances**

**1- DIVERS**

Les biens et services suivants sont vendus ou fournis selon le cas, aux prix indiqués, pour chaque item.

	<b>Tarif</b>	<b>Unité</b>
Épinglette	5.00 \$	chacun
Frais pour chèque de correction émis à la demande du contribuable – versement par erreur à la municipalité	15.00 \$	chacun

**2- LOCATIONS**

Salles de l'hôtel de ville 125, 12 <sup>e</sup> Rue	75.00 \$	/jour
	50.00 \$	½ journée

**ANNEXE E**  
**URBANISME**

**Disposition générales – Finances**

**1- Lotissement**

Lots constructibles	75\$/lot
Lots non constructible	30\$/lot
Frais pour fins de parc (lotissement de plus de 5 lots)	5% de la valeur du terrain à être loti
Rue	30\$/lot
Annulation, correction ou remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, que des rues y soient prévues ou non	30\$
Ajout d'un numéro de lot omis n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots	30\$
Identification cadastrale d'une terrain déjà construit et adjacent à une rue existante, n'entraînant aucune modification des dimensions et de la superficie du terrain	30\$
Nouvelle identification cadastrale d'un terrain déjà construit dont les limites ont été modifiées dans la mesure où l'opération cadastrale ne crée pas un nouveau lot à bâtir	30\$

**2- Permis de construction**

Travaux	Résidentiel	Commercial, industriel, agricole, institutionnel ou autres
Nouvelle construction et agrandissement	50\$ par unité de logement	100\$
Transformations, rénovations	25\$	50\$
Construction, transformation d'un bâtiment accessoire (dépendance)	25\$	50\$
Piscine	25\$	50\$
Installation septique	50\$	100\$
Captage des eaux	50\$	100\$
Aménagement d'un système de géothermie	50\$	100\$
Renouvellement d'un permis	½ du prix du permis initial	½ du prix du permis initial

### **3- Certificat d'autorisation**

Changement d'usage	15\$
Installation d'une roulotte	15\$
Déplacement d'un bâtiment	15\$
Démolition en tout ou en partie d'une construction	15\$
Installation d'un usage ou d'un bâtiment temporaire par période autorisé	15\$
Travaux sur la rive ou le littoral	50\$
Excavation, remblai, déblai, abattage d'arbre ou la réalisation d'un bassin d'eau ou d'un lac artificiel	15\$
Installation, modification ou remplacement d'une enseigne	15\$
Construction de clôture ou de muret	15\$
Plantation d'une haie	Gratuit
Exploitation d'un chenil	250\$/an

### **4- Modifications administratives**

Demande de dérogation mineure	300\$	
Demande de modification aux règlements de zonage	800\$	100\$ au dépôt de la demande
		700\$ une fois la demande approuvé

### **5- Autres**

Numéro civique	38\$
Déclaration de travaux	Gratuit